



canalisations gelées quels recours

Par **loloyaya**, le **13/02/2012** à **10:02**

Bonjour,

Depuis une semaine nos canalisations sont gelées et nous n'avons plus d'eau dans notre logement. Nous avons contacté l'agence pour les informer et eux ont contacté le propriétaire pour qu'il accepte de nous envoyer un plombier .

Ce qu'il n'a pas fait et comme réponse il nous ont dit que l'on devait attendre le dégel !

Ne sont-ils pas tenu de nous envoyer un plombier ?

Et s'il ne le font pas peuvent-ils faire une ristourne sur le loyer du fait que le logement n'est plus tout à fait fonctionnelle ?

Nous sommes tout de même obligé de parcourir de nombreux KM tous les jours pour nous doucher , faire notre lessive etc...

Peut-on laisser une famille avec des enfants en bas âge comme ça et ne même pas essayer d'intervenir ?

Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement.